



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1^{er} février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le premier février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusé : Mme AYÇAGUER Elorri, M. GOICOECHEA Iñaki

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme CHAMALBIDE Corinne

Date convocation : 26 janvier 2023

Date d'affichage : 26 janvier 2023

DECISION N° 3 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAPB RELATIVE AUX PANNEAUX DE SENSIBILISATION DES BONNES PRATIQUES EN MONTAGNE

Nomenclature : 5.7

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de partenariat relative à l'acquisition de trois panneaux de signalétique sur les bonnes pratiques en montagne. Cette convention précise que la Communauté d'Agglomération Pays Basque prendra à sa charge la fourniture des panneaux.

Dans un souci d'une signalétique la plus harmonisée possible sur le territoire de la montagne basque, Monsieur le Maire propose de signer cette convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Où l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 10 février 2023
L'Adjoint au Maire,
Jean-Claude IRIART



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 10/02/2023
Et après transmission en sous-préfecture le 10/02/2023